ACADÉMIE DE DIJON

la cgt

ÉDUC' ACTION

Améliorer les conditions de travail
Augmenter les salaires
Gagner l'égalité femmes-hommes
Ma voix doit compter !!!

La vie de l'académie de Dijon

Voter CGT Educ'action. Pourquoi ?

Dès janvier 2019, le gouvernement présentera une série de mesures qui sont des attaques sans précédents contre la Fonction Publique et les services publics aux usagers. Nous serons toutes et tous concerné·es, titulaires et non titulaires. Le pourrissement de la situation dans les services publics préparera l'opinion à accepter la privatisation. A cela s'ajoutera une énième réforme des retraites où tout le monde sera perdant. Ce n'est pas un scénario catastrophe. Le calendrier est d'ores et déjà fixé. Il s'appelle Cap 2022. Voici un rappel de ce qui nous attend.

Gel des salaires et baisse des rémunérations. On y est habitué·es. Mais il est étonnant que la baisse de nos rémunérations ne suscite pas plus d'émoi, alors que se prépare la suppression de la valeur du point d'indice et la rémunération au mérite et à la performance. C'est la fin de l'égalité de traitement.

Suppression de postes de fonctionnaires et généralisation des contrats précaires : supprimer des postes statutaires n'entraînera pas la suppression des services. Mais qu'en sera-t-il du service public neutre, impartial, de qualité avec des personnels formés ?

Mobilité contrainte et des accompagnements au départ volontaire pour ceux.celles dont les postes seront supprimés.

Remise en question des instances représentatives de défense des personnels (CT, CHS-CT et CAPA).

Au Brésil, un camarade nous a conté qu'une pression est exercée pour que des sujets d'actualité comme l'élection de Bolsonaro ne soient pas traités en cours d'histoire-géographie et qu'élèves et personnels sont encouragés à dénoncer les enseignant·es critiques. Quel rapport avec nous ? Force est de constater qu'en Europe aussi la tentation brune n'est pas une fiction. Les droits acquis, la liberté sont sans cesse à défendre et parfois à reconquérir.

C'est collectivement et par la force du nombre que l'on pourra faire infléchir la machine à casser, en votant et en faisant voter massivement pour la CGT Educ'action du 29 novembre au 6 décembre.

Y. Soltani

La Vie de l'Académie
URSEN
CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : www.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr
n° CPPAP 1119-S-07066
Dir. Publ. : C. Cadot
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire p1 : Edito - p2 : Rôle des élu·es - p3 : Mut. Inter / Sans-papiers – p4-5 : AESH – p6 : CSD 89 – p7 : Com. De presse – p8 : CSD 29/11
Encart non paginé « Elections professionnelles »

N° 129
Novembre 2018
Déposé le 15 novembre 2018

Bilan des élu·es certifié·es et PLP de la CGT Educ'action

Un travail militant au quotidien

Grâce aux suffrages obtenus lors des élections professionnelles de 2014, la CGT Educ'Action est forte d'une équipe de 6 élu·es siégeant en Commission Administrative Paritaire Académique :

- Philippe ETIENNEY et Cyrille BERNIZET pour les Certifiés ;
- David MUSART, Pascale CHAMPT, Sébastien VADOT et Julien RAILLARD chez les PLP.

A l'échelle nationale les suffrages obtenus ont permis d'avoir deux élus bourguignons siégeant à la Commission Administrative Paritaire Nationale des PLP : Jean-François PETIT et Sylvain CLEMENT.

Vos élu·es CGT défendent les intérêts collectifs et individuels dans les différentes Commission Administrative Paritaire Académique (mutations inter et intra-académiques, promotions d'échelon et hors classe, congés de formation, postes adaptés, commission de réforme, ...)
Ils-elles vous accompagnent durant des permanences physiques et téléphoniques dans nos locaux et à l'Ecole Supérieure du Professorat de l'Education(ESPE) pour vous aider à résoudre les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre profession et vous guider, notamment, dans vos demandes de mutation.

Des interventions en Commissions

Pour dénoncer les politiques d'austérité qui ont entraîné de sérieuses dégradations des conditions de travail et d'études des élèves.
Pour le traitement égalitaire des enseignant.es dans la gestion de leur carrière a été au cœur de notre travail d'élu.es qu'il s'agisse de l'avancement ou des mutations. Nous avons dénoncé les inégalités de traitement qui nuisent à la carrière des personnels.
Pour revendiquer inlassablement une stricte égalité femme-homme et pousser ainsi les autorités académiques à être vigilante sur la répartition des promotions femme-homme lors de chaque campagne de promotion des personnels.
Pour surtout réclamer une augmentation significative et immédiate du point d'indice et à dénoncer le mirage du PPCR qui n'a pas permis aux enseignant·es de voir leur pouvoir d'achat s'améliorer.

Nos combats à venir

Pour l'égalité professionnelle femme-homme : elle sera une de nos priorités pour notre prochain mandat.
Contre les réformes de la voie professionnelle et du lycée. Elles sont un nouveau coup dur pour la profession, et nous mettrons tout en œuvre pour les combattre car elles s'annoncent destructrices en termes de postes et pour les conditions de travail des personnels. .
Pour conserver le statut des fonctionnaires, seul garant d'un service public pour toutes et tous. La transformation annoncée des services publics par le gouvernement constitue une nouvelle menace à l'encontre des personnels : salaire au mérite, généralisation des contractuel·les, réduction d'effectifs ...

Alors pour nos conditions de travail, pour défendre nos salaires,
pour un service public de qualité et la réussite de tous les élèves
du 29 novembre au 6 décembre 2018,
votez et faites voter CGT Educ'Action
pour avoir des élu.es qui vous représentent.

Mutation inter académique 2019

Les notes de service concernant les mutations inter Second degré de cette année ont profondément évolué afin de « fluidifier » le mouvement. Cette évolution est due à l'ajout de nouvelles priorités légales, à prendre en compte pour la mutation, à celles qui existaient déjà, comme par exemple, le caractère répété d'une même demande.

Les principales modifications sont :

- le doublement des points d'ancienneté de poste et de la bonification par tranche de quatre ans.
- la bonification liée au Rapprochement de Conjoint avec année(s) de séparation(s) sur académies non-limitrophes ou académies limitrophes et départements non-limitrophes est divisé par deux.
- l'augmentation des bonifications liées à l'éducation prioritaire, augmentation de la bonification pour les stagiaires ex-contractuels.

Nous déplorons surtout que dans le même temps, la bonification pour les stagiaires non ex-contractuels passe de 50 points à 10 points.

Les vœux de mutation sont à formuler du 15 novembre (12H) au 4 décembre (18H).

La CGT a participé aux concertations sur la note de service en restant attentifs à limiter l'impact de cette note de service pour les collègues qui pouvaient prétendre à une mutation jusque-là. Mais avant tout, ***ce n'est pas le barème qui fait le mouvement mais les capacités d'accueil des académies que le ministère répartit sur le territoire.***

Les élu-es CGT Educ'Action abordent ce mouvement 2019 avec vigilance car cette répartition tient parfois de la gestion de la pénurie: on limite les capacités d'accueil de certaines académies pour ne pas en "déshabiller" d'autres ou uniformiser le plus possible le ratio titulaires/contractuels!

Confier son dossier de mutation à la CGT Educ'Action, c'est faire confiance à la CGT, et reconnaître notre travail pour défendre les droits des personnels afin d'œuvrer pour la pérennité d'un réel service public d'éducation. N'hésitez pas à nous contacter, ou à conseiller de nous contacter, localement ou nationalement, pour tout besoin d'aide dans vos démarches de mutation.

J.F. Petit (élu paritaire national PLP)

Des papiers pour toutes et tous !

La situation internationale dramatique pousse des centaines de milliers de personnes sur les routes, fuyant guerres, massacres, famines, misère. Des milliers de familles, de femmes, d'hommes et d'enfants subissent tout au long de leur périples de multiples expériences traumatisantes (déracinement, esclavage, torture, etc.).

En bout de course, de plus en plus de mineurs arrivent dans nos établissements. Démunis, et parfois complètement isolés, ces jeunes subissent de plein fouet la politique répressive et inhumaine de notre gouvernement : pressions, fichage, chantage à l'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire français) ou encore menaces à l'encontre des familles.

Face à ces conditions inhumaines, la mobilisation s'organise. Au lycée Le Castel, à Dijon, cette mobilisation a pris la forme d'un collectif regroupant professeurs, personnels et élèves qui se structure depuis deux ans, déclarant le lycée le Castel « Lycée d'accueil international ». ***Les nombreuses manifestations et actions de ce collectif ont permis de faire avancer les dossiers de plusieurs familles***. Forts de cette expérience et des résultats obtenus, d'autres collectifs se sont créés dans plusieurs établissements dijonnais.

Entre instrumentalisation et répression, la politique des gouvernements européens en matière d'accueil est toujours plus inhumaine, et la France ne fait pas exception. ***En tant que citoyen-nes en général, et militant-es CGT en particulier, il est donc essentiel que nous soyons une force motrice au sein de ces collectifs, pour les faire vivre et permettre à tous les élèves d'avoir une vie supportable et une scolarité épanouissante quelle que soit leur origine et leur situation.***

R. Fonvieille

AESH :

Témoignage de Nathalie.
Le 10 octobre des personnels AESH se sont réunis en Saône et Loire pour échanger sur leurs conditions de travail.

Il est grand temps de se faire entendre ! D'année en année, les conditions de travail des AESH se dégradent, comme si finalement nous étions transparent-es, comme si nous ne pouvions penser, comme si nous étions de parfait-es potiches ! Mais non, ça suffit !

Me voici donc porte- parole de mes collègues :

- Manque de connaissances et de reconnaissances de notre métier auprès des établissements (l'équipe pédagogique ne nous connait pratiquement pas, les professeurs ne sont pas avertis de notre présence, bref, de parfaits fantômes !)
- salaire insuffisant (- 700€ pour une quotité de travail de 57%)
- Emploi du temps élastique
- Manque de considération
- Peu de dialogues et d'informations des établissements
- Horaires fantaisistes
- Plusieurs établissements avec beaucoup de kilomètres d'éloignement
- Pas d'indemnité kilométrique
- Parfois, manque de respects

D'autres collègues n'ont pas voulu me laisser leurs témoignages (CDD, peur de perdre leur prochain contrat). Mais je ne peux en rester à ce stade. L'une d'entre elle a eu des soucis avec un jeune élève de primaire. Celui, à plusieurs reprises, a essayé de mettre sa main dans l'entrecuisse de cette collègue ; la direction n'a pas jugé bon de faire une fiche de signalement, pour la raison que cet élève était jeune et handicapé !

- Jusqu'où devrons-nous subir de telles affres ?
- Que dit la législation sur ce genre d'événement ?
- Comment sommes-nous protégées ?

Un élément qui revient sans cesse lors de nos rencontres entre AESH, est le manque de formation (60h00, le collège n'est pratiquement pas abordé), les élèves sous dossiers MDPH ont des pathologies de plus en plus sévères (et physique, je pense notamment aux élèves en fauteuil roulant), rares sont les collègues qui ont accès aux dossiers médicaux, et quand bien même, il faudrait être psy ou toubib pour décrypter les handicaps.
Nous sommes donc censé-es faire des miracles pour ces enfants accueillis en établissement ordinaire. Or, il existe des classes spécialisées (ULIS), mais malheureusement trop peu nombreuses en Saône et Loire.

Malgré toutes nos bonnes volontés, il est parfois très difficile de trouver des solutions pour certains élèves en situation de handicap, dans de bonnes conditions de travail. Car, nous n'avons

- Aucun outil pédagogique
- Aucun référentiel AESH
- Pas de livres traitants des pathologies les plus courantes telles que la dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographie, etc.

Nous avons également constaté qu'il n'existait pas d'organigramme du rectorat représentant notre corporation. Si bien que lorsqu'il est question de résoudre un souci administratif, c'est le parcours du combattant. Par exemple :

- Fiche de salaire (tous les 3 ou 4 mois)
- La clarté des contrats ?
- Où s'adresser et à qui et quand pour la prochaine rentrée scolaire ?
- Qui décide de nos affectations ?

ENSEMBLE, AU SEIN DE LA CGT EDUC'ACTION

EXIGEONS UN VRAI STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

MARRE D'ETRE INVISIBLES !

Le témoignage précédent a un écho dans toute la CGT Educ'action, la preuve !

Vendredi 12 octobre, la CGT Educ'Action a tenu un collectif national AESH à Montreuil, rassemblant des collectifs AESH régionaux de toute la France pour faire l'état des lieux sur la situation de ces salarié·es dans les différentes académies. La CGT Educ'action de l'académie de Dijon était d'ailleurs présente.
Lors de cette réunion, les membres du collectif ont décidé de faire des prochaines élections professionnelles un rendez-vous national pour porter leurs revendications et construire une action nationale afin d'exiger le réemploi de tou·tes, la reconnaissance du temps de travail invisible, des contrats à temps plein sans élargissement des missions au hors-temps scolaire, une véritable reconnaissance et une augmentation salariale.

Début novembre, le collectif s'est adressé au ministre Blanquer dans une lettre ouverte portant nos revendications.

M. Le Ministre,
Vous avez récemment déclaré à la suite d'un évènement tragique que «tout professeur doit se sentir protégé». Nous, AESH, Membres du Collectif AESH National de la CGT Educ'Action, nous nous interrogeons sur la protection que nous offre l'Education Nationale dans notre mission et notre quotidien.

Protection «sécuritaire» où, au vu des horaires que nous pratiquons, nous ne pouvons pas prétendre à des heures d'échange avec nos collègues AESH ou enseignant·es de nos établissements pendant nos heures salariées, à des heures de régulation pourtant indispensables et légales face à des situations lourdes et contraignantes.

Protection institutionnelle face à une institution corporatiste, institution qui favorise des conditions d'isolement telles que nombre d'AESH, lorsqu'elles ou ils ne font pas d'épisodes dépressifs, renoncent à ce métier tant apprécié.

Protection sociale dans une institution où la gestion des ressources humaines date du néolithique avec un système écrasant où nombre d'enseignant·es ou de personnels administratif·ves profitent de la précarité des AESH pour exercer un pouvoir hiérarchique pourtant obsolète, à caractère oppressant voire menaçant, oubliant que les AESH sont des collègues et non des subalternes.

Protection sociale encore où nombre d'AESH ne sont pas informé·es de leurs droits les plus élémentaires, n'étant pratiquement jamais inclus·es dans les listings des établissements ni convié·es aux réunions, conseils de classe, conseils d'école, même encore trop souvent exclu·es des ESS où leur présence est indispensable !

Protection salariale enfin où, depuis septembre 2018, conséquence du décret 1017-1889, nombre d'AESH ont perdu l'indemnité compensatrice de la CSG ! Dans des situations où les salaires, issus de contrats précaires, sont misérables pour un travail indispensable, relevant de compétences précises avec des responsabilités notoires, nous, AESH, nous nous permettons cette analogie pour vous alerter sur notre situation qui ne cesse d'empirer : mutualisation excessive des contrats qui ne nous permettent plus de mener notre mission avec professionnalisme, perte de salaire, etc.

Jusqu'à cette proposition de périscolaire où, faute de nous accorder des formations spécifiques sur le handicap, faute d'inclure nos heures de préparation et d'échanges dans nos heures salariées, vous osez nous présenter - sous le prétexte de bénéficier d'un SMIC à temps plein- une nouvelle mission qui ne relève ni de nos fonctions ni de nos compétences !

M. Le Ministre, à nos demandes de professionnalisation de notre mission, de titularisation de nos statuts, de formations initiales et qualifiantes, vous répondez quantitatif, compensation du handicap mais jamais qualitatif ni prise en compte du dysfonctionnement que, pourtant, nous ne cessons de dénoncer…

M. le Ministre, il est temps de nous protéger, de nous écouter, de nous recevoir et d'examiner avec attention nos revendications pour ne plus nous considérer comme le personnel invisible et «fourre-tout» de l'Education Nationale !

Les AESH du collectif AESH national de la CGT Educ'Action

Conseil syndical départemental de la CGT Educ'Action de l'Yonne

Joigny – 19 octobre 2018

Cela faisait bien longtemps (trop?) que nous ne nous étions pas formellement réunis pour faire le point et discuter ensemble, mais ce fut chose faite en cette veille de vacances. Certes, nous étions bien moins nombreux qu'espéré eu égard aux enjeux à venir et aux menaces qui pèsent d'ores et déjà sur la rentrée à venir. Mais nous compter et parler, même en petit comité, a toujours de l'intérêt.

Notre menu était chargé mais nous en sommes venus à bout, ce qui est encourageant pour l'avenir.

Nous avons ainsi, après un point sur la situation dans l'Yonne, longuement abordé la préparation de la campagne pour les élections professionnelles de novembre. Cela nous a permis de compléter ensemble le tableau préparé par les camarades du pôle Fonction publique de l'UD qui s' étaient déjà chargés de préparer les documents et s'étaient inscrits pour les distribuer.

Il faut ici remercier leur formidable travail et leur implication dans ce processus qui, à l'échelle d'un département surtout rural comme l'Yonne, n'est pas une sinécure. Non, l'interpro n'est pas qu'une formule.

Nous avons ensuite retoiletté les statuts de notre syndicat qui désormais s'appelle la CGT Éduc'Action de l'Yonne avec un bureau appelé à se retrouver plus régulièrement. C'était une tâche qui, elle aussi, avait été trop procrastinée, mais qui devait être faite.

Laurence Robert nous a ensuite fait un point sur les dernières informations concernant les futures grilles horaires en Bac Pro et CAP, les attributions « nouvelles » des professeurs principaux, ainsi que sur le devenir bien trop flou de la future famille GA-Transport-Logistique.

Cette présentation a été complétée par Dominique Gallet qui nous a éclairés sur la manière dont la formation professionnelle est en train d'être reformatée.

Il est évident que la logique derrière cette réforme à marche forcée et sourde aux arguments du terrain dénote une réelle volonté de notre ministre de donner les clefs du camion au MEDEF et de vider nos métiers de tout ce qui nous permettait, même difficilement, de redonner une chance à beaucoup de nos jeunes de devenir des actifs et des citoyens.

Voter pour nos listes pour nous donner les moyens de lutter est donc plus que jamais d'actualité.

Jean-Philippe Lafont,
secrétaire général
de la CGT Éduc'Action de l'Yonne

Communiqué de presse

Violence à l'école : L'escalade sécuritaire

Suite à la large diffusion de la vidéo d'un élève braquant une professeure dans son lycée, la France s'est émue de la violence qu'il pouvait exister dans certains établissements scolaires.

Face à cette émotion, le Président de la République et son gouvernement ont choisi de ne pas écouter les attentes des personnels et des organisations syndicales, mais de communiquer sur un renforcement de l'encadrement sécuritaire des établissements.

La CGT Éduc'Action dénonce cette méthode qui consiste à recruter et nommer désormais des personnels de direction issu·es de la police ou de la gendarmerie. Elle tient d'ailleurs à adresser son soutien aux collègues de Stains en grève pour protester contre une telle nomination dans leur établissement. La CGT Éduc'Action dénonce également le développement de stages de cohésion de ces mêmes personnels de direction dans des camps d'entrainement militaires comme ce fut le cas cette semaine en région parisienne. L'uniforme serait alors le seul gage d'ordre et de respect… De façon générale, elle refuse que les principales mesures visant à rétablir de la sérénité dans les écoles et autres établissements du second degré soient principalement l'introduction de personnels policiers dans le milieu scolaire. C'est une fausse bonne réponse comme nous l'avions déjà dénoncé lors de l'installation de policiers dans les écoles de Nice ou la création des équipes académiques mobiles de sécurité.

La CGT Éduc'Action s'oppose au développement du tout-sécuritaire dans l'Éducation nationale et à l'idée du Président de la République d'installer des personnels de sécurité si « la communauté éducative […] en décide ». Nous ne sommes pas dupes, ces choix ne seront pas ceux des personnels, mais bien des décideurs publiques et hiérarchiques. Ils ne permettront pas de lutter efficacement et durablement contre la violence connue dans quelques établissements.

Pour la CGT Éduc'Action, il est dangereux de vouloir faire croire que la violence s'est généralisée dans l'Éducation nationale. Si elle existe plus particulièrement dans certains territoires, elle doit être combattue de façon globale et avec des moyens conséquents. La CGT Éduc'Action estime que la meilleure voie pour pacifier les relations à l'École se décline avec des moyens pour les élèves et les personnels permettant un travail pédagogique de qualité et une émancipation sociale. C'est par cet intermédiaire qu'on parviendra à réinstaurer la confiance dans l'École. C'est donc l'exact contraire que de former des personnels de direction à la discipline militaire.

En outre, la CGT Éduc'Action estime qu'il est obligatoire de développer et réimplanter les Services publics de proximité dans des zones délaissées pour retrouver une cohésion. Ce ne sont pas les armes et le tout-répressif qui nous sauvent de la violence, mais des rapports humanisés et des perspectives pour sortir de la misère économique et sociale.

Montreuil, le 9 novembre 2018

CONSEILS SYNDICAUX DEPARTEMENTAUX à VENIR…

Le jeudi 29 novembre sera le premier jour de vote pour les élections professionnelles.

Les syndicats départementaux de l'académie de Dijon ont décidé de profiter de cette occasion pour organiser des Conseils Syndicaux Départementaux.

Nous devons être nombreux-ses à nous retrouver pour débattre sur cette rentrée 2018, sur les réformes en cours (lycée et voie professionnelle) ou à venir (retraites, CAP 2022) mais aussi sur les élections professionnelles 2018, desquelles la CGT Educ'action doit ressortir renforcée.

Ce sera aussi l'occasion pour chacun·e d'entre nous de voter et de comprendre le fonctionnement de la plateforme de vote, pour ensuite aider nos collègues si nécessaire.

CGT Educ'Action 21
Bourse du Travail
Rue du Transvaal – Dijon
De 9h15 à 16h30

CGT Educ'Action 58
Bourse du travail
Bd Pierre de Coubertin – Nevers
De 8h30 à 17h

CGT Educ'Action 71
Maison des syndicats
Rue du Parc – Chalon sur Saône
De 9h à 17h

URSEN-CGT Educ'Action
2 rue du Parc
71 100 Chalon/ Saône
Tel : 03 85 46 09 07 –
dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 21
Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 Dijon
Tel : 03 80 37 14 08
Fax : 03 80 66 52 31
e-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58 000 Nevers
Tel : 03 86 50 67 85
e-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 71
2 rue du Parc
71 100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 46 09 07
e-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT Educ'Action 89
47 avenue Gambetta
89300 JOIGNY.
Tel : 03 86 62 33 24
e-mail : 89@cgteduc.fr

NOTRE SITE
cgteducdijon.org

La page Facebook
CGT Educ'Action
académie de Dijon : non à la Casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer ☐ prendre contact ☐

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code Postal ..... Commune .....

Discipline ..... Grade ou corps ..... Echelon .....

Etablissement.....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

ACADÉMIE DE DIJON

la cgt

ÉDUC' ACTION

Elections professionnelles
29 novembre – 6 décembre
ON VOTE CGT EDUC'ACTION

La vie de l'académie de Dijon

Vous avez reçu sur votre messagerie académique un message vous invitant à créer votre espace électeur, à cette adresse :

https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm

Vous allez à cette occasion créer un mot de passe électeur qui vous sera nécessaire ensuite pour voter.

Une fois l'espace électeur ouvert vous devez vérifier que vous êtes effectivement dans la liste électorale, et vérifier les scrutins auxquels vous pouvez participer.

Depuis le 05 novembre : vous avez accès aux différentes listes de candidat-es et aux professions de foi des scrutins qui vous correspondent, dans ce même espace électeur.

Entre le 05 et le 14 novembre : vous avez dû recevoir en mains propres (sauf dans certains cas tels que congé longue durée, détachement, décharge de service) une notice de vote, vous indiquant l'identifiant électeur que vous devrez utiliser pour voter.

Vous devez savoir que :

- Si vous n'avez jamais reçu votre notice de vote, ou si elle a été volée, vous pouvez demander un nouvel identifiant jusqu'au 6 décembre à 17h ;
- En cas de perte de l'identifiant, un nouvel envoi du même identifiant est possible jusqu'au 6 décembre à 17h, par voie électronique uniquement ;
- Les établissements, les directeurs d'école et les chefs de service ont jusqu'au 22 pour faire remonter les listes émargées de la remise de notice. Du coup, Si une personne n'est pas en possession de sa notice de vote le 22, il doit le signaler soit au 03 80 44 88 09 soit par email elections2018@ac-dijon.fr

Du jeudi 29 novembre (10h) au jeudi 6 décembre (17h) : vous VOTEZ ! Vous vous connectez à la plate-forme de vote grâce à votre identifiant et mot de passe électeur, depuis n'importe quel ordinateur.

Rappel : le 6 décembre, l'administration a obligation de mettre à disposition un espace électoral et donc un ordinateur.

Pensez à imprimer la preuve de votre vote !

Dès maintenant, et pendant toute la procédure de vote, les militant·es de la CGT Educ'Action sont à votre disposition pour vous aider à faire respecter votre droit de vote.

N'hésitez pas à les contacter par téléphone ou par mail.

Nous remercions toutes et tous les syndiqué·es et sympathisant·es qui ont accepté de candidater sur des listes CGT.

Plus d'informations sur notre site : cgteducdijon.org

Pour un service public garant de l'égalité

NOS CANDIDAT-ES dans les différents SCRUTINS

La liste CGT Educ'Action Au Comité Technique Académique

1- Mme SOLTANI Yasmina (21)
2- Mme GAUDILLERE Sandra (71)
3- Mme ROUET Sylvie (58)
4- Mme VIGNERON-THIEBAUT Caroline (89)
5- M. MUSART David (71)
6- Mme DEBBICHE Véronique (21)
7- Mme BETZ Camille (21)
8- Mme COLAS-MIZON Mathilde (21)
9- M. CADOT Claude (71)
10- Mme ROBERT Laurence (89)
11- Mme PERRET Catherine (58)
12- M. FONVIEILLE Rémi (21)
13- Mme VIDAL Sophie (71)
14- Mme RICHARD-ANDRIEU Violette (21)
15- M. CHANAT Gregory (58)
16- Mme OI Nathalie (21)
17- Mme CLABAUT Alexandra (71)
18- M. RAILLARD Julien (21)
19- Mme LATURAZE Nathalie (71)
20- M. ETIENNEY Philippe (21)

Non à l'austérité. Un autre choix de société est possible

La liste CGT Educ'Action pour la CAPA des PLP

Classe Exceptionnelle et Hors classe

1- M. MUSART David (71)
2- Mme CHAMPT Pascale (71)
3- M. VADOT Sébastien (21)
4- Mme FOULON Marie-Hélène (89)
5- M. GUERIN Olivier (89)
6- Mme GOUX Claire (58)
7- M. PETIT Jean-François (21)
8- Mme MAYER Joëlle (71)

Classe normale

1- M. RAILLARD Julien (21)
2- Mme RAVE Sylvie (71)
3- M. CHAUX Guillaume (71)
4- Mme ORNECIPE Gina (58)
5- M. RIOU Nicolas (89)
6- Mme SERAND Gaëlle (71)
7- M. CLEMENT Sylvain (21)
8- Mme ROUVEYRE Sandrine (71)
9- M. ZEMMALI Djamel (21)
10- Mme VIGNERON-THIEBAUT Caroline (89)
11- M. DESFARGES Cyprien (21)
12- Mme ROUET Sylvie (58)

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

AUGMENTER NOS SALAIRES !

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

La liste CGT Educ'Action pour la CAP Académique des Certifié-es

Hors classe

1- Mme SOLTANI Yasmina (21)
2- M. PECHOUX Philippe (21)
3- Mme PERRET Catherine (58)
4- M. LAUTREY Bruno (21)
5- Mme GUILLEMOT Barbara (71)
6- M. PERRIN Vincent (21)
7- Mme MAUREL Valérie (21)
8- M. LE MOELLE Philippe (71)
9- Mme MERTZWEILLER Catherine (21)
10- M. FAHLI Mustapha (21)

Classe normale

1- M. BERNIZET Cyrille (71)
2- Mme RICHARD-ANDRIEU Violette (21)
3- M. ETIENNEY Philippe (21)
4- Mme MONIN Joséphine (71)
5- Mme BETZ Camille (58)
6- Mme GAUDILLERE Sandra (71)
7- M. BOUZIANE Mahmoud (21)
8- Mme MARTIN-TOMASI Francine (71)
9- Mme BOUCHENAK-KHELLADI Elodie (21)
10- M. BARILLE Jérémy (58)
11- Mme PRZYBYLSKI Patricia (71)
12- Mme MUSART Anne (71)
13- M. CADOT Claude (71)
14- Mme DUPONT-TANGUY Sandrine (89)
15- Mme PERARD Adrienne (21)
16- M. RAMBAUD Christophe (71)
17- Mme ROY Mathilde (21)
18- Mme MEUNIER Evelyne (71)
19- Mme GASC Iris (71)
20- M. RESSENCOURT Sébastien (58)
21- Mme GAUTHE Nathalie (71)
22- Mme PERRAUDIN Sabine (21)
23- Mme LAVIOLETTE Manon (71)
24- Mme COUSIN Nathalie (71)
25- Mme LOUBES Roxane (71)
26- M. MINNE Samuel (21)

La liste CGT Educ'Action pour la CAP Académique des agrégé-es

Classe normale

1- Mme VIDAL Sophie (71)
2- M. SIGOILLOT Nicolas (21)
3- Mme GUENIN Valérie (21)
4- M. VILAIN Yannick (71)
5- Mme AFEISSA Cécile (21)
6- M. SACCARD Christophe (71)
7- Mme ROBERT Elise (21)
8- M. MOUTAWAKIL Mohamed (21)
9- Mme MEUNIER Fanny (71)
10- M. THEVENIN Julien (21)
11- M. GUINOT Cédric (21)
12- Mme ROUDERGUES Lucien (71)

Pour l'émancipation et la réussite de toutes et tous

La liste CGT Educ'Action à la CAP Départementale de Côte d'Or

Classe normale

1- Mme COLAS-MIZON Mathilde
2- M. PELLETIER Jérôme
3- Mme DOREY Elise
4- Mme CLEMENT Christel
5- Mme GOIRAND-HOHL Anne
6- Mme BOUILLER Karine
7- M. MILLIET Fabrice
8- Mme GODEK Caroline
9- Mme FLEUROT-MARTIN Céline
10- Mme BORDET Florence

La liste CGT Educ'Action pour la CAP départementale de la Nièvre

Classe normale

1- M. CHANAT Gregory
2- Mme PLANCHARD Virginie
3- Mme CLUZEAU Magali
4- Mme MANSART Valérie
5- Mme LAGRANGE Eloïse
6- Mme MAZILLE Céline

– ma voix doit compter –

La liste CGT Educ'Action à la CAP Départementale de Saône et Loire

Classe exceptionnelle et Hors classe

1- M. PRADINES Jean-Luc
2- Mme GARDETTE Elisabeth
3- M. IRIONDO Jean-Charles
4- Mme JUILLERAT Sylvie

Classe normale

1- Mme CLABAUT Alexandra
2- Mme LACROUTE Anne
3- M. DE ALMEIDA Jean-Michel
4- Mme DUVEAU Nathalie
5- Mme BURGOS Perrine
6- Mme SEN Jessica
7- Mme LIMSAVANH Adeline
8- Mme CHARMOILLAUX Sophie
9- Mme LAMEULE Sandrine
10- Mme ROYER Nathalie
11- Mme BOURGEOIS Geneviève
12- Mme MOISY Delphine
13- Mme CHAPIRON Catherine
14- Mme BOURILLON Stéphanie
15- M. BRUCHON Anthony
16- Mme FUTIN Stéphanie

Et comment je vote ? FACILE

Ouverture du portail électeur-trice

PROCEDURE ET CALENDRIER DE VOTE

Création de mon espace électeur-trice

11 octobre 2018

J'accède à l'e-mail concernant les élections sur ma boîte professionnelle.
Je crée un mot de passe personnel.
Un mail est envoyé sur ma boîte professionnelle avec un lien de confirmation.
Je peux consulter les listes électorales et les scrutins qui me concernent.

5 novembre 2018

Je peux consulter, sur mon espace électeur-trice, la liste des candidat·es et des professions de foi pour chacun de mes scrutins.

Du 5 novembre au 13 novembre 2018

Je reçois dans mon établissement, dans mon école ou dans mon service, ma notice de vote avec mon identifiant.
Pour les personnels dans certaines positions particulières, la notice sera envoyée à l'adresse postale. En cas de perte de la notice, un nouvel identifiant pourra être envoyé.

29 novembre 2018 à 10h

Ouverture espace de vote B2
Accès à mon espace de vote

J'accède à mon espace électeur-trice comme précédemment.
Avec mon identifiant et mon mot de passe, j'accède à mon espace de vote.
Je clique sur « Se connecter ».
J'accède à mes scrutins.
JE PEUX VOTER !

06 décembre 2018 à 17h :
Fermeture de l'espace de vote